



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée d'enseignement général Hoche
Versailles

Versailles, le 1er juin 2023

Affaire suivie par :
Nicole Rollot-Baschet
Gestionnaire-Comptable
Tél : 01 30 84 08 50
Mél : int.0782562L@ac-versailles.fr

73 av. de Saint Cloud
78000 VERSAILLES

Fonctionnement du service de restauration

**Les élèves du lycée et de CPGE (sauf internes et internes-externés)
n'ont pas de forfait de demi-pension mais bénéficient
d'un système à la prestation.**

. **La réservation des repas est impérative** quel que soit le mode de règlement (sur les kiosques de la cité scolaire ou sur le compte en ligne à cette adresse :
<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3757>)

. **2 modalités de paiement** :

La famille signe une autorisation de prélèvement (mandat SEPA) et l'agent-comptable est autorisé à prélever au 5 du mois suivant l'équivalent de la consommation

Ou

Le compte en ligne Turboself de l'élève doit être alimenté préalablement (<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3757>), afin de permettre la réservation et la consommation. Un virement minimum est fixé à 30 euros.

. **Le débit du compte s'effectue à la réservation** que le repas soit consommé ou non car les repas seront réalisés en fonction des réservations.

En début d'année scolaire, une autorisation de prélèvement (mandat SEPA) sera envoyée par email : les familles souhaitant utiliser cette modalité devront retourner le document complété, signé et **accompagné d'un RIB à l'adresse mail ci-dessous** :

sylvie.zerbib1@ac-versailles.fr

Aucun élève ne sera accepté au self en dehors de ces conditions même à titre exceptionnel

Nicole Rollot-Baschet
Gestionnaire-Comptable

Restauration Scolaire Lycée-Internat et Internat-Externé

ATTESTATIONS EQUITABLES - TARIFICATION SOCIALE 2023-2024

Afin de pouvoir bénéficier d'une tarification adaptée à votre quotient familial, merci de bien vouloir nous faire parvenir votre attestation de restauration scolaire "EQUITABLES"

à l'adresse sylvie.zerbib1@ac-versailles.fr

- Si vous êtes allocataire CAF: (plus d'envoi systématique par la CAF)

Rendez-vous sur le site www.caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte » pour obtenir « l'Attestation de paiement » ou rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables pour obtenir votre « attestation de quotient familial Région – CAF » ou produire la dernière « attestation de paiement » de la CAF (moins de 3 mois)

- Si vous n'êtes pas allocataire CAF :

L'attestation de quotient familial Région éditée par vos soins sur le site de la Région Ile de France via la calculette [accompagnée de l'intégralité des pièces justificatives demandées](#)

Pour trouver la calculette du site de la Région : www.iledefrance.fr/equitables